



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINIOUX Georges, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MERAL Gilbert, PIGANOL Pascal, PUECH Marie-Paule, ROUCHET Serge, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

Membres absents : TALON Pierre (excusé), AURATUS Nathalie (absente)

Ordre du jour :

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux ; Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe ; Location du Foyer à l'entreprise MEDULYS ; Clôture du budget annexe du CCAS ; Renouvellement de la ligne de trésorerie. et questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas CAUSSE a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

🚩 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque assemblée délibérante doit désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Ce dernier a pour rôle de conseiller l'élu qui le saisit. De part ses compétences et son expérience, le référent est en capacité d'apporter son expertise en toute impartialité pour chaque questionnement lié à la déontologie.

L'AMF du Cantal a répertorié plusieurs personnes susceptibles de pouvoir remplir ces missions afin de permettre à chaque collectivité de nommer un référent déontologue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur René PAGIS en qualité de référent déontologue des élus.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent est promouvable au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à l'ancienneté, il propose de créer ce poste afin de nommer cet agent.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Location du Foyer à l'entreprise MEDULYS

Monsieur le Maire a été sollicité par Madame Solène ROUCHAUD, gérante de l'entreprise MEDULYS, qui souhaite mettre en place un atelier de théâtre sur la commune. Pour cela, elle sollicite l'utilisation du Foyer à compter du 27 septembre 2023, les cours seront dispensés tous les mercredis en période scolaire, de 16h30 à 18h00.

Monsieur le Maire propose une location du Foyer pour un montant de 15 € / séance.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Clôture du budget annexe du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi NOTRe rend facultative la création d'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Celles ayant déjà créé un C.C.A.S peuvent choisir de le dissoudre, le choix du maintien ou de la dissolution du C.C.A.S étant à la discrétion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le C.C.A.S et son budget annexe soit dissous au 31 décembre 2023 et que la commune exerce directement ses attributions.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie. Deux banques ont été sollicitées, Monsieur le Maire propose de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €, au lieu de 200 000 € habituellement, et de retenir l'offre la mieux-disante de la Caisse d'Epargne (taux indexé sur le taux ESTER + 0,48 %)

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remplacement de la conduite d'eau de Sylveterre à la station de traitement** : Cantal Ingénierie & Territoires, dans le cadre de sa mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage, avait initialement estimé cette opération à 156 000 € HT.

Le cabinet DEJANTE, en charge de la maîtrise d'œuvre, a estimé cette même solution à 276 000 € et propose une solution alternative à 216 000€, il s'agirait de supprimer la station de pompage de Sylveterre et d'en créer une nouvelle à proximité du captage Delcher.

Toutefois, les demandes de subvention ont été déposées selon la première étude, les demandes sont donc en cours auprès de la Préfecture, l'ARS et l'agence de l'eau Adour Garonne pour obtenir leur accord pour la solution alternative.

- **Chemin de Puechredon** :

Monsieur le Maire a été sollicité par les propriétaires de la maison à Puechredon pour l'acquisition du chemin traversant leur propriété. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec la famille et un géomètre, il conviendra probablement de réaliser une enquête publique.

▪ **Ecole :**

- Réunion de rentrée avec le Directeur et le personnel communal le 1^{er} septembre, une commission aura lieu chaque trimestre.
- 58 enfants ont fait leur rentrée à l'école.
- Proposition d'attribution d'une enveloppe budgétaire pour l'achat de fournitures pour les temps périscolaires : 250 €.
- Visite prévue de l'inspectrice d'académie le 19 septembre.

▪ **Personnel technique :**

Proposition de remplacer Monsieur JACQUEMART en arrêt maladie de longue durée à compter du mois d'octobre.

- **Entretien des voiries :** le contrat avec l'entreprise MEYNIEL pour les travaux d'épaveuse des voies communales arrive à échéance fin 2023, il ne sera pas renouvelé, la mission sera réalisée par l'agent communal. Le contrat de déneigement devra être renouvelé.

▪ **Urbanisme :**

Point sur les demandes de permis de construire en cours : extension du bâtiment du Vézitien, extension de la micro-crèche, reconstruction du bâtiment Meyniel suite à l'incendie, maison d'habitation au lotissement du château d'eau.

▪ **Divers :**

- Création d'un syndicat intercommunal d'AEP : rencontre en mairie avec les personnes en charge de l'étude de faisabilité pour étude des budgets, tarifs, visites des différents ouvrages (stations, captages)
- Stations d'assainissement : les résultats du bilan 24h sont mauvais pour la station Sud. Le diagnostic des réseaux d'assainissement devrait avoir lieu à l'automne il permettra d'analyser les dysfonctionnements et d'apporter des propositions d'amélioration.
- Problème d'évacuation des eaux usées au salon de coiffure. Procédure en cours.
- Radar pédagogique : refus de la proposition de contrat de maintenance.
- Classement de la voirie communale : nécessité de mise à jour pour la Dotation Globale de Fonctionnement. Intervention du géomètre en cours.
- Demande d'un professionnel exerçant sur la commune mais non résident pour obtenir le tarif de location du Foyer des résidents de la commune : refus du Conseil Municipal.
- Prêt du Foyer à la Châtaigneraie Cantalienne pour l'organisation des ateliers musicaux le temps des travaux d'extension de la micro-crèche, elle-même délocalisée à l'ALSH.
- Participation des élus au lancement du Groupement d'Intérêt Public de salariat de médecins par la Région AURA au Rouget-Pers.
- Boîte à lire installée sur la place de l'école.
- Mise en vente des anciens bureaux et chaises de l'école. Annonce à paraître sur leboncoin.fr

Le Maire : Jean-Louis FRESQUET

Le secrétaire de séance : Nicolas CAUSSE